

Séminaire: Une idée pour ton développement professionnel



points de vue, professionnel, législatif et prospectif.

Le 26 octobre 2013 dernier nous avons eu le plaisir de participer au séminaire “Une idée pour ton développement professionnel” qui s'est déroulé à l'Institut Culturel Roumain de Paris. Cet événement, organisé par l'Association Tous pour l'Europe en collaboration avec l'Ambassade de Roumanie et l'Institut Culturel Roumain, visait à présenter les différents aspects de l'accès au marché du travail sur le territoire français par les ressortissants roumains. Trois intervenants, Mihai Botezatu, Tatiana Coman et Roxana Iliescu, nous ont présentés différents

Une approche professionnelle

Mihai Silviu Botezatu, Directeur RH Europe de l'Est, a évoqué la dimension professionnelle à travers la publication de son livre “*Candidati si Angajatori? Piata muncii are nevoie de voi!*” (Candidats et employeurs ? Le marché du travail à besoin de vous !). M. Botezatu a particulièrement insisté sur l'importance d'associer trois acteurs importants : les employeurs, les candidats et les universités afin de favoriser l'accès à l'emploi.



Une approche législative

La représentante de l'Ambassade de Roumanie Roxana Iliescu nous a présenté une approche juridique dans le cadre européen en expliquant les principales démarches nécessaires pour accéder au monde du travail. Avant le 1er janvier 2014 tout citoyen roumain doit disposer d'une autorisation de travail pour pouvoir accéder au marché du travail (*nota* : une procédure simplifiée existe pour 291 métiers dits “de tension”).

Cette autorisation est délivrée par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) dès lors que le citoyen roumain possède un contrat de travail ou une promesse d'embauche. Une fois l'autorisation de travail accordée, un titre de séjour sera délivré par la Préfecture.

Une approche prospective

La troisième perspective donnée par la présidente de l'association Tous pour l'Europe, Tatiana Coman, nous rapproche davantage de toutes les questions concernant le marché du travail à partir de janvier 2014. Les droits d'accès au travail à partir du premier janvier 2014 pour les roumains seront les mêmes que pour le reste des ressortissants des 24 États membres de l'Union Européenne. C'est-à-dire qu'à partir de 2014 les

Que signifie la libre circulation des ressortissants de l'UE ?

La libre circulation des travailleurs est un principe fondamental établi par l'article 45 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et développé par le droit dérivé et la jurisprudence de la Cour de justice européenne. Les citoyens européens ont le droit:

- de chercher un emploi dans un autre pays de l'UE ;
- d'y travailler sans avoir besoin d'un permis de travail ;
- d'y vivre dans ce but ;
- d'y rester même après avoir occupé cet emploi ;
- de bénéficier du même traitement que les citoyens de ce pays en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les conditions de travail et tout autre avantage social ou fiscal.

citoyens roumains ne seront pas obligés d'avoir une autorisation de travail où un titre de séjour et pourront profiter pleinement du principe fondamental de la libre circulation.

Il pourront accéder au marché du travail comme demandeurs actifs d'emploi, avec la possibilité d'inscription aux services de Pôle Emploi, pendant six mois. Si après les six mois le citoyen roumain est toujours au chômage, il pourra lui être demandé d'abandonner le territoire français sauf s'il prouve chercher activement un emploi.

En conclusion, nous espérons avoir organisé un séminaire formateur et intéressant et qui aura su répondre d'une manière simple et complète à toutes les questions posées par les participants ce jour-là.



Adresses et informations pratiques :

- EURES: [https://ec.europa.eu/eures/main.jsp
acro=eures&lang=ro&catId=1&parentId=0](https://ec.europa.eu/eures/main.jsp?acro=eures&lang=ro&catId=1&parentId=0)

- <http://www.legifrance.gouv.fr>

- Ambassade de Roumanie à Paris : 5, rue de l'Exposition, 75007 Paris ;
Téléphone : 01.47.05.29.37.

E-mail: secretariat@amb-roumanie.fr ; sconsulara@amb-roumanie.fr ;
roxana.iliescu@amb-roumanie.fr <http://paris.mae.ro>

- Institut Culturel Roumain à Paris : 1 Rue de l'Exposition, Paris, +33 1
47 05 15 31

- <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=457&langId=fr>